

VESTE FLUO HV CLASSE 2



FT Veste - Mise à Jour SR 02-2013

Code: **670 201 (Prairie)**
670 202 (Graphite)
670 220 (Bugatti)

DESCRIPTION

Veste de forme classique, col chevalière contrasté, fermeture devant par boutons sous patte, 2 poches poitrine fermées par glissières, 2 poches basses plaquées, manches montées poignets rapportés 1 bouton, 2 bandes rétro-réfléchissantes grise 50 mm sur tour de poitrine, manches. Tissu fluo sur poitrine, dos, hauts de manches jusqu'à la 2ème bande rétro-réfléchissante grise.

TAILLE

38 à 66

TISSUS

Fluorescent: Coton Polyester ou Polyester Coton, jaune, orange ou rouge.

Bandes rétro réfléchissantes: Sur support 100% polyester, gris.

Tissu contraste: 65% Polyester 35% Coton, 245g/m² ou 60% Coton 40% Polyester, 315g/m², Bugatti, vert prairie, rouge, marine, gris graphite, gris très clair, vert sapin foncé, vert sapin, gris foncé.

UTILISATION

Vêtement de signalisation classe 2 permettant d'être parfaitement vu de jour comme de nuit en extérieur dans la lumière des phares. Ne pas utiliser hors de son domaine défini dans les instructions ci-dessus. Les matériaux et composants constituant le vêtement ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi.

Si la Veste ERGOS HV CLASSE 2 est associée avec le Pantalon ERGOS HV Classe 1 ou la Cotte ERGOS HV Classe 1, l'ensemble

est conforme à la classe 2 de la norme EN 471:2003 +A1: 2007 Si elle est associée avec le Pantalon ERGOS HV Classe 2 ou la Cotte ERGOS HV Classe 2, l'ensemble est conforme à la classe 3 de la norme EN 471:2003 +A1: 2007.

⚠ Lorsque la Veste est en tissu fluo rouge, après vieillissement à la lumière, il y a un changement de nuance du rouge vers le rouge orangé.

NORMALISATION CE

Equipement classe 2 Conforme aux normes EN 340:2003 (exigences générales) et EN 471:2003 +A1: 2007.

Le premier numéro à côté du pictogramme indique la classe de la surface des matières fluorescente et rétro réfléchissante (voir tableau ci-dessous). Le second numéro à côté du pictogramme indique la classe de la matière rétro réfléchissante. Surface minimale visible de chaque matière en mètres carrés.

	Vêtement de classe 3	Vêtement de classe 2	Vêtement de classe 1
 2 Matière de base	0,80	0,50	0,14
 2 Matière rétro-réfléchissante	0,20	0,13	0,10

Niveaux : le chiffre le plus élevé correspond à la meilleure protection.

EN 471:2003 +A1: 2007 Classe 2

ENTRETIEN - STOCKAGE

Lavage à 60° C maximum (max 50 lavages), repassage deux points. Le séchage en tambour, le nettoyage à sec et le chlorage sont interdits.

Stockage en emballage carton à l'abri de la lumière dans un endroit sec et à température normale. Pas de date de péremption.

